

PAGES SPÉCIALES HÉRAULT

L'EDITO

Rentrée

syndicale



Cher(e)s JA,

SOMMAIRE

- Service de Remplacement.....p2
- Portez-vous candidat MSA.....p3
- Tournée des vendanges.....p4-5
- ZNT.....p6
- Charte de bon voisinage.....p7
- CRD et OCM.....p8-9
- Les terres de JIM.....p10

A l'heure où s'achèvent les récoltes, les vendanges, le moral est un peu en berne... En effet, dans tout le département et de façon généralisée, beaucoup constatent des rendements très faibles et une récolte relativement basse due principalement à la sécheresse et aux résultats de la canicule du 28 juin. Bien que la canicule avait déjà frappée, certains n'ont découvert les dégâts de la sécheresse que fin août ou au moment du ramassage.

A ce titre, nous avons alerté l'état grâce à la présence de Monsieur le Préfet ainsi que du président du conseil départemental lors de la tournée du préfet le 24 septembre dernier, nous avons évoqué cette sécheresse et l'importance qu'il faut apporter à l'irrigation et à l'eau pour tous. Nous avons également évoqué les besoins d'accompagnement aux viticulteurs dans cette transition climatique...

Quelques jours plus tôt, nous signons à la Chambre d'Agriculture en présence du préfet avec le président du conseil départemental, le Président des Maires ainsi qu'une association de consommateurs une charte riverains visant à instaurer un dialogue entre le citoyen et l'agriculteur. Cette charte est importante afin de minimiser l'agribashing et d'impliquer chacune des parties dans le bon vivre ensemble citoyen.

Cependant, nous constatons une ambiance générale de plus en plus pesante pour nos agriculteurs, agribashing, assimilation agriculteurs pollueurs, déconsidération de l'agriculture, arrêtés municipaux à l'encontre des pratiques agricoles, retards de paiements, retards de contrôles, accords de libres échanges introduisant des produits concurrentiels ne répondant pas aux normes françaises, lourdeurs administratives et j'en passe, **la goutte d'eau fait déborder le vase !!** Cela fait plusieurs mois que nous alertons nos parlementaires et toutes les campagnes françaises sont en ébullition.

À quoi bon nous accabler de normes et lois si c'est pour nous laisser mourir à petit feu ? Comment peut-on être sanctionné à ce point lors d'une petite erreur de saisie sur un logiciel alors que certains attendent plusieurs années avant de toucher leurs aides ?

C'est pour cela que nous vous donnons rdv ce mardi 8 octobre !

Je compte sur vous tous, car c'est tous ensemble que nous pouvons montrer cette colère et ce cri de désespoir afin de sauver l'agriculture française, celle que nous aimons tant !

#sauvetonpaysan

Camille BANTON

Présidente

Jeunes Agriculteurs de l'Hérault

DÉGUSTATION À L'AVEUGLE

SE TROUVE CE VIN INCOLORE, INSPIRÉ, SANS CHARANTE ET TOTALEMENT DÉNUÉ DE CARACTÈRE

NORMAL, VOUS AVEZ PRIS LE VERRE D'EAU



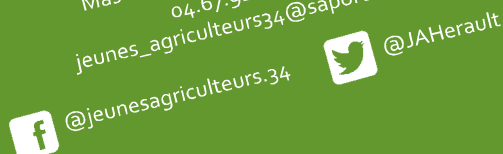
POINT ACCUEIL INSTALLATION HÉRAULT



AGENDA JA34

- 8 octobre : Mobilisation / Mas de Saporta
- 10 octobre : Bureau
- 14 octobre : Conseil d'Administration

JEUNES AGRICULTEURS DE L'HERAULT
 Mas de Saporta - 34875 LATTES CEDEX
 04.67.92.18.11
 jeunes_agriculteurs34@saporta.net



Service de remplacement

Motif « mandat syndical »



RESPONSABILITÉS, IMPLICATION :
PRENEZ LE TEMPS DE CONTRIBUER A VOTRE METIER

Motif « mandat syndical »

Réunions statutaires uniquement (AG / CA / BUREAU)

Réservé aux élus ayant un siège aux élections
Chambre d'Agriculture

Temps de déplacement + temps de réunion pris en compte
Jours cumulables et utilisables **jusqu'au 31 décembre**

Coût adhérent : 30€/jour

Pour plus d'infos n'hésitez pas à nous contacter :
Service de Remplacement de l'Hérault
04.67.92.18.11
herault@servicederemplacement.fr



TIC / TICGN

Les dossiers de demande
de remboursement partiel sont sortis !

VOTRE SERVICE PUBLIC DE
PROXIMITÉ ÉLECTRICITÉ



ACCUEIL CLIENTÈLE ET SIÈGE
ADMINISTRATIF ST-GELY-DU-FESC



04 67 66 67 66

ACCUEIL CLIENTÈLE ET
AGENCE TECHNIQUES GRABELS



04 67 10 40 70

ACCUEIL CLIENTÈLE ET
AGENCE TECHNIQUES PAULHAN



04 67 22 35 00

ACCUEIL CLIENTÈLE ET AGENCE
TECHNIQUES ST-MARTIN-DE-LONDRES



04 67 66 67 30

CANDIDAT aux Elections MSA

CANDIDATURES



POINT INFO : Comment devenir Délégué MSA ?

Contactez-nous au plus vite pour vous porter candidat !

Formalités de déclaration de candidature selon les collèges

Pour les collèges 1 et 3 :

- Les candidatures sont individuelles, avec un scrutin uninominal à 1 tour, mais elles peuvent être présentées de façon groupée.
- Les mêmes formalités s'imposent aux titulaires et aux suppléants.
- Désormais, l'absence de candidature du suppléant n'entraîne pas le rejet de la candidature du titulaire.
- **Toute déclaration de candidature effectuée par voie postale est obligatoirement assortie de la copie d'une pièce d'identité du candidat**

Pour les collèges 2 :

- Les listes sont présentées par les organisations syndicales de salariés agricoles reconnues représentatives au plan national.
- Ne peuvent figurer sur ces listes que les personnes inscrites en qualité d'électeur dans la circonscription où elles sont candidates.
- Chaque liste fait l'objet d'une déclaration collective déposée par le mandataire de liste accompagnée des déclarations individuelles de chaque candidat prévues à cet effet.

PELLENC
LANGUEDOC-ROUSSILLON

CLAAS CONCESSIONNAIRE NB

Sélection du mois
L'OPTIMUM

Une équipe, proche de vous !

Thierry DUPRE
06 87 74 93 50
Montpellier

Jean-Francois COUSTES
06 24 21 56 31
Béziers

Franck LASSELIN
06 26 63 35 99
Narbonne

Carcassonne
Lézignan-Corbières

PELLENC
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Agence de Servian (34) • ☎ 04 67 39 29 00
Agence de Carcassonne (11) • ☎ 04 30 51 60 10
Agence de Lézignan (11) • ☎ 04 68 27 56 19

www.materiel-agricole-pellenc.com

Les **déclarations individuelles** (CERFA n° 11308*05) peuvent être recueillies par voie dématérialisée (pas besoin de présenter l'original de la candidature) et doivent être assorties de la copie d'un document attestant de l'identité du candidat.

La **déclaration collective** (CERFA n° 13889*03) ne peut être quant à elle dématérialisée et doit être présentée avec l'original de la candidature de l'Organisation Syndicale ainsi que de l'original d'un document attestant de l'identité du candidat dépositaire.

N'hésitez pas à vous porter candidat, il est important de représenter les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault !

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

sur internet ou par courrier

Tournée des vendanges

Le Préfet convié dans l'Hérault



Comme chaque année, nous avons convié le Préfet du département de l'Hérault, à la traditionnelle « Tournée des vendanges » le 24 septembre dernier, en compagnie de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA, des Vignerons Indépendants, de Coop de France, de la MSA, de Groupama, de la DDTM, de la DRAAF, des parlementaires, de la région et du conseil départemental. Au programme : visite du Domaine de la Vistoule à Vendres, puis celle de la cave coopérative Alma Cersius à Cers, et de son caveau de

vente à Portiragnes. A cette occasion, de nombreux sujets et enjeux d'actualité ont été abordés. Camille Banton était présente pour représenter les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault.

Au premier coup d'œil les raisins avait bonne mine mais les résultats ne sont pas réellement au rendez-vous. En cause, la canicule du 28 juin qui a eu un impact important dans l'Hérault et dans l'est du département suivi de la sécheresse.

Depuis 4 ans que les exploitations sont touchées par les aléas climatiques, Jérôme Despey, le Président de la Chambre d'agriculture parle de travailler la résilience des exploitations (économiques, sociales et environnementales) mais aussi de prévention avec l'évolution du système assurantiel et d'épargne de précaution c'est-à-dire pouvoir compenser les années difficiles par les années de meilleures récoltes. L'enjeu de l'irrigation est plus que jamais au centre des discussions et le Président du Conseil Départemental, rappelle l'intérêt du plan Hérault irrigation afin de mieux maîtriser la gestion de l'eau.

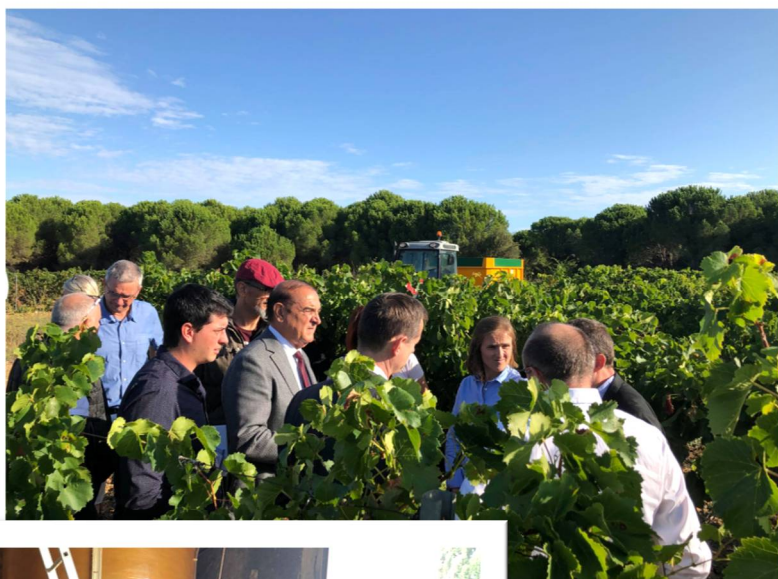
Les services de l'Etat concluent que les chantiers à mener sont sur 3 espaces temps : le court, moyen et long terme en conséquence du changement climatique. Dans l'immédiateté, il conviendra de définir des aides conjoncturelles aux aléas productifs et d'aboutir la réforme de l'assurance des pertes de récolte.

Pour la FDSEA et les JA de l'Hérault, si le coup de chaud a coupé le département en deux, la sécheresse, elle, concerne l'ensemble des viticulteurs. Aussi, le syndicat, par la voix de sa présidente, Sophie NOGUES demande un allègement des charges pour que le fonds dédié aux catastrophes naturelles soit déclenché, que le crédit agricole propose des prêts à taux zéro à ceux qui ont besoin d'investir et une année blanche aux autres, et que l'Etat nous exonère de la TFNB à hauteur des pertes d'exploitations. Pour les jeunes agriculteurs, la fréquence des aléas depuis ces trois dernières années commence à peser. Les trésoreries en pâtissent fortement. Les jeunes se demandent s'ils vont pouvoir continuer à faire leur métier. Il faudrait des aides à plus long terme et l'accès à l'irrigation pour vivre dignement de nos métiers ajoute la présidente des JA, Camille BANTON.

Sur le seuil de déclenchement à 30 %, le Préfet a précisé qu'ils n'y reviendront pas, car le budget a déjà été présenté. Enfin, pour ce qui est des aides habituelles, même si le ministre en a déjà engagées, rien n'empêchera de revenir à la charge, une fois les résultats définitifs des vendanges connus.

A l'échelle départementale, une cellule de crise se réunira le 4 octobre pour évaluer les résultats de ces vendanges.

Préfet, président du département, président de la Chambre d'agriculture, présidentes de la FDSEA et des JA, président de COOP de France, président des Vignerons Indépendants dans les vignes et sur les domaines.
Crédit photos : Rémi DUMAS



Le projet de décret et d'arrêté concernant l'application de la loi EGAlim en matière de protection des personnes a été mis en consultation lundi.

Dès juillet 2018, bien avant l'adoption de la loi EGAlim et de la multiplication d'arrêtés municipaux surréalistes, **nous prônons le dialogue dans les territoires** pour répondre aux inquiétudes de nos concitoyens sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dans le cadre du Contrat de Solutions pour une trajectoire de progrès pour la protection des plantes, nous nous étions engagés dans l'élaboration de chartes de bon voisinage au niveau départemental.

Les réseaux agricoles travaillent sur ces chartes depuis plusieurs mois déjà, en concertation avec les acteurs locaux que sont les riverains, les élus et les associations. En l'état, le projet de décret et d'arrêté proposé ne prend pas en compte les efforts fournis par la profession.

Le gouvernement a fait le choix de légiférer et de transformer nos chartes de bon voisinage en normes alors que nous considérons qu'en matière de progrès environnemental, il est préférable de privilégier l'encouragement et l'accompagnement à la contrainte. **Pire**, par les projets de textes mis en consultation, **le gouvernement veut désormais imposer l'écriture des chartes** en nous obligeant d'y inscrire à la fois des délais de prévenance de nos voisins et des « distances de sécurité » et en les soumettant à consultation.

Certes, le gouvernement n'a pas repris la distance démagogique et électoraliste, de 150m, prônée par des ONG et des maires et les chartes d'engagements des utilisateurs devraient permettre de réduire les « distances de sécurité » pour certains produits. Cependant, alors que l'artificialisation des terres agricoles est une inquiétude de plus en plus forte, la mise en place de zones de non-traitement systématiques va devenir une Zone de Non-Culture. Cela va encore immobiliser des surfaces arables freinant toujours plus l'installation de jeunes en agriculture.

Certes les chartes d'engagements des utilisateurs seraient l'occasion de définir les lieux à protéger et donc d'éviter de classer des forêts entières qui jouxtent des maisons d'habitation.

Mais les projets de textes mis en consultation n'en restent pas moins inacceptables au regard de leurs conséquences catastrophiques : accroissement des peurs dans les campagnes, stigmatisation des agriculteurs, mise en danger de notre souveraineté alimentaire, atteinte au droit de la propriété, augmentation une fois encore des distorsions de concurrence, refus des innovations et de la recherche...

Face à ces décisions dogmatiques, unilatérales et INACCEPTABLES, Jeunes Agriculteurs et FNSEA s'opposent à toute notion de distance et souhaitent privilégier les solutions locales et concertées
Pour obtenir gain de cause il est maintenant essentiel que l'ensemble du réseau JA et FNSEA se mobilise pour : **Répondre en masse à la consultation disponible sur le lien :** http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=forum&id_article=2032#mon_ancre

Ne laissons pas le libre champ à ceux qui veulent 150 m de distance et faisons barrage aux mesures envisagées !

Merci de votre implication !



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

Charte de bon voisinage L'Hérault 1er département en Occitanie

La charte de bon voisinage : « Une initiative remarquable » c'est sur ces mots que le 20 Septembre la chambre d'agriculture, la FDSEA, les J.A, la Coop de France, les Vignerons Indépendants, le département, l'Association des Maires, Familles Rurales et Négoce village Pyrénées-Méditerranée se sont engagés sur l'usage et les pratiques des produits phytosanitaires.

Cette charte, c'est l'engagement que les agriculteurs ne traitent que si cela est nécessaire, affirment utiliser des produits autorisés et tiennent compte des données météorologiques. C'est aussi s'engager à respecter les zones non traitées ainsi que suivre la réglementation liée aux lieux dits sensibles tels que les écoles, les établissements médicaux...

Aujourd'hui, des mesures ont été mises en place, comme la confusion sexuelle sur près de 10 000 hectares de vignes, la construction d'infrastructures agroécologiques telles que des murets ou la plantation de 16km de haies. Quant à l'utilisation des produits phytosanitaires, des matériels anti-derive et de limitation se généralisent dans les vignes et les autres cultures. Le travail au sol se renforce également et l'usage des produits pour le désherbage tant à se réduire.

La signature de cet accord de bon voisinage et du bien vivre est aussi un engagement environnemental.

On estime que 50% des exploitations adopteront ces pratiques d'ici 2025 puis 100% en 2030.

De leur côté, les élus locaux et collectivités s'engagent à prendre compte de la proximité de l'activité agricole et ainsi limiter l'extension urbaine.

Les associations joueront le rôle d'interlocuteurs entre riverains, élus collectifs et agriculteurs afin de favoriser un dialogue constructif et ainsi maintenir les relations.

Signature de la charte de bon voisinage,
le 20 septembre à la Chambre d'agriculture de l'Hérault



Crédit photo : Chambre d'agriculture de Hérault

CALVET
La pulvérisation sur mesure

PULVÉRISATEURS «PNEUMATIQUES»

ECO + ARRIERE
De 600 à 2000 litres

ECO + SEMI PORTE
De 600 à 1500 litres

PULVÉRISATEURS «AÉRO-CONVECTEURS»

AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ
De 600 à 2000 litres

AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ LINÉAIRE
Aspiration inversée de 800 à 2000 litres

POUDREUSES PORTÉES ET TRAINÉES

POUDREUSES PORTÉES
De 150 à 300 litres
Trainées 700 litres

«EPAMPRAGE ET DESHERBAGE»

EPAMPREURS ET BATI

e - mail : calvetlez@wanadoo.fr Tél : 04 68 27 27 70
Site : www.calvetsa.com Fax : 04 68 27 17 02

41 ALLÉE DU ROUSSILLON
RN 113 - 11200 LEZIGNAN CORBIÈRES



Viticulture Obligation de déclaration supprimée

Simplification viticole : plus d'obligation de déclaration d'intention d'arrachage, plantation et surgreffage

Les déclarations d'intention d'arrachage, de plantation et de surgreffage seront supprimées à partir du 1er octobre 2019 via le décret n° 2019-597 du 14 juin dernier. Dans un objectif de simplification des formalités déclaratives liées au foncier viticole, **Cette modification du Code Rural supprime l'obligation de déclarer ces trois travaux aux services viticoles des Douanes un mois au moins avant leur réalisation.**

Les parcelles viticoles pourront désormais être arrachées, replantées et surgreffées sans déclarations préalables aux services administratifs.

Toutefois, les vigneronns modifiant leur parcellaire devront réaliser les déclarations relatives à ces chantiers à leur issue. Ainsi, « toute opération d'arrachage, de plantation, de replantation ou de surgreffage de vignes doit être déclarée auprès des services de la direction générale des douanes et droits indirects au plus tard un mois après la réalisation des travaux » précise le code rural modifié.



PAYS D'OC
Indication Géographique Protégée
Vins de cépages

DEVENEZ PAYS D'OCCOLOGUE

Avec les vins Pays d'Oc et leurs 56 cépages,
pas besoin d'être un expert pour satisfaire
tous les goûts.

chardonnay pinot noir cabernet sauvignon syrah grenache cabernet franc merlot carmenère gamay mon-
deuse carignan cheninon cinsant cot portan nouvèdre petit vendot pinot gris marzélan grenache gris sau-
vignon viognier grenache blanc muscat à petits grains carignan blanc chassan mourvèdre chenin chairette co-
lombard muscadin mansanne muscat muscat d'alexandrie piquepoul blanc nègreter tousaine sémillon terre-
blanc ugni blanc vermentino meliodio tempranillo grenache gris gewürztraminer muscat de hambourg sau-
vignon gris gros manseng bourboulenc alaise petit manseng sylvaner pinot blanc trèding sauvignon gris
carignan blanc

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

→ Nos métiers

- **Agricultrice / collecte et négoce grandes cultures**
1 180 000 t. collectées dans le Groupe.
- **Semences**
1000 multiplicateurs - 20 000 ha.
- **Accompagnement des filières Viticoles - Arboricoles & Maraîchères**
Appuis techniques et approvisionnement: - 45 000 ha de vigne - 2 500 ha d'arbres fruitiers - 1 500 ha de productions légumières - 40 techniciens ARTERRIS - EURAMED
- **Prestation d'emballage**
GCE Service à Lézignan-Corbères (création graphique - emballage - bouteilles,...)
- **Nutrition & productions animales**
150 000 t. d'aliments produits
- **Ovins, 300 000 agneaux commercialisés, production Label Pampidés, 500 000 canards abattus et transformés/an**
- **Volailles, Label et standard 80000 abatages/sem**
- **Services à la production**
Plan de fumure, calcul de ration, logiciel SIREME de traçabilité, certiphyto...
- **Service « Irrigation, plasticulture et réglage des pulvérisateurs » AQUATERRIS, filiale spécialisée.**

→ Vos Contacts :

- **SIGNAC - ASPIRAN**
04 67 57 60 77
Jean Luc BOST -
06 22 08 84 31
- **COURNONTERRAL**
04 67 85 34 89
Frédéric CLERISSI -
06 09 85 90 30
- **THEZAN LES BEZIERS**
04 67 83 60 22
Céline FOURNIE -
06 27 34 66 29
- **OLONZAC**
04 68 97 24 51
Benoît ESCOURRUCU -
06 19 18 72 86
- **SERVIAN**
04 67 39 20 06
Xavier RIVERA -
06 25 31 23 67
- **SAINIT CHINIAN**
04 67 28 00 02
Sébastien ROUSSE -
06 16 34 60 94



CRD

Fin du caractère obligatoire

Fin du caractère obligatoire de la capsule représentative des droits (CRD) sur les bouteilles de vin

La CRD est la « Marianne » apposée sur la coiffe d'une bouteille de vin. Sa présence sur la bouteille atteste le paiement des accises en France et vaut document d'accompagnement pour la circulation des bouteilles de vins.

La CRD est obligatoire depuis 1960 pour les bouteilles et récipients de vin de trois litres au plus, pour lesquels les droits ont été acquittés. Un arrêté vient d'être signé et supprime ce caractère obligatoire à compter du 1er juin 2019.

En conclusion d'un cycle de discussions avec l'ensemble des parties prenantes de la filière y compris des fabricants de capsules et de la grande distribution, la DGDDI vient effectivement de confirmer que les CRD deviennent bien facultatives sur les ventes de bouteilles de vins à compter du 1er juin 2019. Par ailleurs, l'administration a précisé qu'il n'était pas à l'ordre du jour de changer les règles de la circulation des vins et celle-ci doit donc donner lieu à l'établissement d'un titre de mouvement qui est soit la CRD, soit DSA soit un DSAC.

La DGDDI invite à poursuivre les réflexions sur simplification de la circulation des vins qui permettrait néanmoins de sécuriser la traçabilité des produits au sein de la filière. Elle a expliqué, qu'en l'état, elle ne pouvait pas s'engager dans la voie d'une trop grande simplification qui faciliterait la circulation de produits illégitimes.

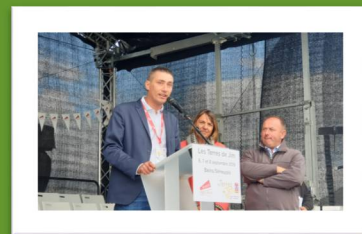
PEPINIERES VITICOLES



Daniel BARTES - Technicien
Pouzols-Minervois - 06 84 78 51 25

Les terres de JIM

6^{ème} EDITION



Les Terres de Jim est un événement annuel qui représente un temps fort dans la vie du syndicat Jeunes Agriculteurs.

Plus grande fête agricole d'Europe, c'est l'occasion pour les familles de découvrir l'agriculture sous toutes ses formes, grâce à une programmation attractive, dans un univers scénographié.

La **6ème édition** avait débuté ce vendredi dans le Velay Volcanique à proximité du Puy-En-Velay. Après la journée de vendredi consacrée à la découverte et à la promotion de l'agriculture et celle de samedi orientée vers le grand public, avec animations, concerts et feu d'artifice, la journée du dimanche a été **l'apothéose de 3 jours de festivités** avec de nombreux temps forts comme la messe des laboureurs, le Moiss Batt Cross et bien sûr la traditionnelle **finale nationale de labour**. En labour à plat c'est Damien Mazières de la Région Occitanie qui s'est imposé. Côté labour en planche c'est Alexandre Mazeaud de la région Nouvelle-Aquitaine qui est sorti vainqueur.

Le grand moment de cette 3ème journée aura été la venue du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. **Didier Guillaume** a visité le site avant de remettre les prix du concours Graines d'Agriculteurs et de prononcer un discours à l'issue de cette 6ème édition des Terres de Jim qui aura attiré plus de 115 000 personnes. Une grande **réussite** pour le syndicat Jeunes Agriculteurs, le Comité d'Organisation et bien évidemment les 800 bénévoles qui ont rendu ce succès.

Le mot du président de Jeunes Agriculteurs, Samuel Vandaele

«J'éprouve une fierté immense lorsque je vois ces jeunes qui ont consacré autant de jours et de nuits à l'aboutissement de cet événement d'importance européenne. Les Altigériens ont mené le défi avec succès cette année. Les Terres de Jim sont un moment de rencontre unique entre les consommateurs et agriculteurs. Nous avons besoin aujourd'hui de ce dialogue pour mieux se comprendre. Les Français ont la chance d'avoir des agriculteurs qui leur fournissent des produits de qualité. Ils méritent de mieux comprendre comment nous travaillons pour nous soutenir dans nos luttes. »



CUMA



FD CUMA Hérault - La Jasse de Maurin - 34470 LATTES -
Tel: 0467272707

Antenne Chambre d'Agriculture - ZAE LA BAUME -
34290 SERVIAN - Tel: 0467364793

Hérault